



Carole Grandjean

Députée de Meurthe-et-Moselle

Commissaire aux Affaires Sociales

Commissaire aux Affaires Européennes



CGrandjean54



GrandjeanCarole



carolegrandjean

www.carolegrandjean.fr

La députée Carole GRANDJEAN soutient son rapport gouvernemental sur la fraude aux prestations sociales devant la Commission des Affaires Sociales à l'Assemblée Nationale

Mercredi 8 janvier 2020, Carole GRANDJEAN (Députée de Meurthe-et-Moselle - LREM), a présenté, devant la Commission des Affaires Sociales, les conclusions et les propositions du rapport « Lutter contre les fraudes aux prestations sociales, un levier de justice sociale pour une juste prestation », mené conjointement avec Nathalie GOULET (sénatrice de L'Orne - UDI).

Une mission gouvernementale sur la fraude sociale :

La députée Carole GRANDJEAN et la Sénatrice Nathalie GOULET avaient été chargées, le 28 mai 2019, par le Premier Ministre, d'une mission relative à la fraude aux prestations sociales afin d'évaluer plus précisément ce phénomène et de recommander des moyens d'actions pour en renforcer le contrôle et les sanctions. Elles ont rendu leur rapport au Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, à la Ministre de la Santé et des Solidarités Agnès BUZYN et au Ministre de l'Action et des Comptes Publics, Gérald DARMANIN, le 5 novembre 2019.

Méthodologie :

La députée Carole GRANDJEAN a exposé, devant la Commission des Affaires Sociales, la méthodologie qui a permis de dégager des propositions concrètes pour lutter contre la fraude sociale. Mesdames GRANDJEAN et GOULET ont travaillé sur les fraudes aux prestations sociales en les mettant en perspective avec l'erreur de bonne foi, le non recours aux droits, les démarches territoriales et les initiatives européennes. Les parlementaires ont réalisé une centaine d'auditions, en France et en Europe afin d'interroger les services administratifs de l'Etat, les organismes sociaux, les experts et acteurs du domaine, de façon à élaborer une évaluation juste et pragmatique de la fraude aux prestations sociales en France.

Propositions :

La députée, avant de répondre aux questions de ses collègues de Commission, a exposé les principales propositions du rapport, qui, en plus de lutter contre la fraude, ont aussi pour visée de distinguer la fraude de l'erreur de bonne foi, de démystifier l'idée d'un fraudeur type et de lutter contre le non recours aux droits, puisque, en France, chaque année, il est estimé à 19% le taux de non recours aux droits.

La députée a choisi d'exposer certaines propositions, parmi les nombreuses contenues dans le rapport :

- Organiser l'échange des données et sortir d'une approche souvent déclarative
- Simplifier notre système et la relation à l'utilisateur
- Améliorer les dispositifs de prévention
- Sécuriser les données sur lesquelles les organismes de protection sociale travaillent et lutter contre la fraude documentaire
- Sécuriser les justificatifs de résidence et de décès
- Renforcer des procédures de contrôles internes
- Lutter contre les entreprises éphémères
- Faire évoluer la coopération transfrontalière et internationale



Carole Grandjean

Députée de Meurthe-et-Moselle

Commissaire aux Affaires Sociales

Commissaire aux Affaires Européennes



CGrandjean54



GrandjeanCarole



carolegrandjean

www.carolegrandjean.fr

Lancement d'une commission d'enquête :

Le Groupe UDI-Agir, représenté par Jean-Christophe LAGARDE, a manifesté sa volonté de faire usage du droit de tirage, le 5 décembre 2019, devant le Président de l'Assemblée Nationale, afin de créer une commission d'enquête sur la lutte contre la fraude aux prestations sociales. Cette commission d'enquête est justifiée par le groupe UDI, dans la prolongation des travaux des parlementaires, comme ayant pour objectif de « surmonter les difficultés d'accès à certaines informations indispensables qu'elles ont pu connaître » a soutenu Pascal BRINDEAU (UDI-Agir), rapporteur de la proposition de résolution. La proposition de résolution pour la création de la commission d'enquête a été jugée recevable par la Commission des Affaires Sociales.

La députée Carole GRANDJEAN a indiqué considérer cette commission d'enquête non utile dans la mesure où l'Assemblée Nationale a adopté dans le PLFSS 2020 un amendement demandant un rapport sur un audit des données du Registre National Commun de la Protection Sociale (RNCPS), réalisé par un organisme indépendant.

Madame GRANDJEAN suivra ces travaux avec attention et réaffirme l'opportunité des 4 amendements* adoptés lors du PLFSS 2020, ainsi que plusieurs orientations engagées par le Ministère de la Santé à la suite du rapport rendu en novembre dernier.

**La députée Carole GRANDJEAN, avait déposé, dans le cadre du PLFSS 2020, plusieurs amendements pour renforcer, fiabiliser et faciliter l'échange de données entre organismes, tous soutenus par le groupe parlementaire LaRem et adoptés par l'Assemblée Nationale. La députée a notamment déposé un amendement qui prévoit de confier à une autorité indépendante un audit sur les modalités de gestion et d'utilisation du Répertoire National Commun de la Protection Sociale (RNCPS). Selon la députée, cet audit, déjà inscrit au PLFSS 2020 est la clef pour répondre aux difficultés de chiffrage rencontrées. Cet audit est également indispensable pour garantir la qualité des données, essentielle au versement de la juste prestation.*

Contact

en circonscription : 03 83 34 38 51

à Paris : 01 40 63 75 67

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr